

## ECURIE BAYARD A.S.B.L

www.ecurie-bayard.be - info@ecurie-bayard.be





# Samedi 6 Juillet Dimanche 7 Juillet 2019



# ACHÊNE

Règlement

# **25è**

### RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE

#### Samedi 6 & Dimanche 7 juillet 2019

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

 $N^{\circ}$  d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF  $N^{\circ}$  2019/16

Adresse des Vérifications Administratives :

#### **CHAPITEAU BAYARD**

Rue de Gorimont 1 - 5590 ACHENE (Zoning) **Tél (0475) 39.63.49 - (0476) 79.24.00 GPS 50°15'44.98"N 5°03'22.27"E** 

#### CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg

Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF

**HISTO - DEMO** 

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ciney

Police Locale de Ciney

Comité Fays en fête, Ecole libre de Leignon et le Club de balle-pelote de Leignon

#### Règlement particulier

#### Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

<u>Avertissement</u>: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

#### Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

#### Co-équipier

Le co-équipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting)</u> d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

#### Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

<u>Rappel</u>: l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

**a) Seul**, un modèle de voiture entré en production ou homologué <u>avant le **31 décembre 1993 à minuit**</u>, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique **(même "body")** fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure au 31 décembre 1993, à minuit</u>.

#### Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures <u>répondant à ces critères</u>, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la <u>même marque que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, c) ci-dessous).</u>

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : 34mm, "Essence" ; 37mm, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient

obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une <u>autre marque</u>), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

- d) Des contrôles de cylindrée et de brides pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de 500 € prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.
- e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de <u>suralimentation</u> ou d'une motorisation <u>"Diesel"</u> que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le <u>mode de transmission</u> (traction, propulsion, 4 roues motrices).
- f) La présente réglementation sera de stricte application; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de 250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. 8° tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en <u>conformité</u> avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules <u>immatriculés à l'étranger</u> devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

#### Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules <u>non pourvus à l'origine de capote</u> ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications".

#### **Equipement sécuritaire**

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

#### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaissances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement;
- l'exclusion du meeting;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra

un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel: Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

#### **TIMING**

JEUDI 23 MAI 2019 Parution du règlement

**VENDREDI 24 MAI 2019** Date de début des engagements

VENDREDI 28 JUIN 2019

**17 h 00**: Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros

**LUNDI 1 JUILLET 2019** 

22 h 00: Attribution des numéros

**MARDI 2 JUILLET 2019** 

**12 h 00:** Affichage de la liste des engagés via nos canaux habituels

www.ecurie-bayard.be et <a href="https://www.facebook.com/ecuriebayard/">https://www.facebook.com/ecuriebayard/</a>

Samedi 6 JUILLET 2019

**14 h 00:** Ouverture de la permanence

Ouverture des vérifications administratives

Au Chapiteau BAYARD

Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)

Tél. 0476/79.24.00 - 0475/39.63.49

Début des reconnaissances

**14 h 30:** Ouverture des vérifications techniques

Au Chapiteau BAYARD

Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)

**18 h 00 :** Fermeture des vérifications administratives

**18 h 30:** Fermeture des vérifications techniques

**19 h 30:** Fin des reconnaissances

DIMANCHE 7 JUILLET 2019 ATTENTION PAS DE RECONNAISSANCES le dimanche

**07 h 00 :** Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)

**07 h 30:** Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)

**08 h 15**: Affichage de la liste des voitures qualifiées

08 h 45 :Départ voiture n°1 pour le tronçon 111 h 35 :Départ voiture n°1 pour le tronçon 214 h 25 :Départ voiture n°1 pour le tronçon 316 h 40 :Départ voiture n°1 pour le tronçon 417 h 38 :Rentrée voiture n°1 au parc fermé

60'au maximum, après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux

30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALISES

30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats

#### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de Course : SMOOS Cédric Lic. ASAF : 0856

Directeur de Course adjoint : HENROT Hugues Lic. ASAF : 0835

CEULEMANS Christophe
DIDION Eric
GARNIER Eric
DEBARSY André
Lic. ASAF: 0877
Lic. ASAF: 0961
Lic. ASAF: 0907
Lic. ASAF: 0907

Directeur de Sécurité: GERARD Jean-Marie Lic. ASAF: 0836

Directeur de Sécurité adjoint : CHAMBERLAN Joel Lic. ASAF : 0814

WAUTOT Cédric Lic. ASAF: 0875 PRIGNON Christian Lic ASAF: 0812

Nombre: 2

Secrétaire du meeting: SOREE Magali Lic. ASAF: 0808

Relations avec les concurrents : BLASUTIG Léon Lic. ASAF : 0850

Service médical : CRS Ambulances : Param

Responsable du Parc Fermé: CHAMBERLAN Joel

Responsable de l'ES: MODAVE LOUIS Lic. ASAF: 0653 Responsable équipe sécurité: GOBAUX Frédéric Lic. CAS: 22206

#### **OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE**

Commissaires Sportifs,

Observateur de l'ASAF

Président de Collège : ROQUET Michel Lic. ASAF : 0951 Membres : MACEDOINE Quentin Lic. ASAF : 0846

Commissaires Techniques,

Président de Collège : PUISSANT Jean-Claude Lic. ASAF : 0957
CT: DERENNE Didier Lic. ASAF : 0881
MENUL Bernard Lic. ASAF : 0021

MENU Bernard Lic. ASAF: 0021
MENU Olivier Lic. ASAF: 0718
LEJEUNE Guy Lic. ASAF: 0728

Secrétaire: DOCQ Josette Lic. ASAF: 0717

PREVOT Martine Lic. ASAF: 0988 DEMARCHE Christophe Lic. ASAF: 0998

Inspecteur Sécurité: LIMBOURG Eddy Lic. ASAF: 0311

#### **PERMANENCE**

#### Avant et après le meeting

HENROT Hugues - rue de Meursault 22 à 5590 Leignon - 0475.39.63.49 - heh@belgacom.net

SMOOS Cédric - rue des Marbriers 20 à 6567 Labuissière - 0476.79.24.00 - smoos.c@gmail.com

Adresse mail commune: info@ecurie-bayard.be

#### Pendant le meeting

SMOOS Cédric - 0476.79.24.00 - smoos.c@gmail.com

Chapiteau Bayard Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)

#### TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte: Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)

#### **ORGANISATION**

#### Art. 1.- DEFINITION

Les SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 JUILLET 2019, l'épreuve dénommée « 25ème RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie - Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg et du challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est pas OPEN (ENPA)

#### Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de 12.210 m, et sur 10.875 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 92.340 m, dont 48.840 m d'ES.

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.

La Division <u>Histo-Démo</u> prendra le départ après les PH

(Voir Art. 7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

#### Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

#### Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

#### 4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée, ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris cidessus.

#### Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences" \*\*, devra parvenir :

- **par voie postale**, à l'adresse suivante : ECURIE BAYARD – Rue de Meursault 22 – 5590 Leignon N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Pour, au plus tôt, le vendredi 24 mai, et, au plus tard, le 28 Juin à 17h

#### \*\* Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE33 0018 3636 0146 / BIC GEBABEBB intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, Avenue des Combattants, 54, 5500 DINANT, avec la mention "RS ACHENE 2019, équipage .... / .... ", avant vendredi 28 Juin à 17h (Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- 180 € pour la Division 4.
- 105 € pour la Division Histo-Démo.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2019 :

Dans le cas de <u>1 membre de l'équipage</u>, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à <u>132,50</u> €.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 167,50 €.

Dans le cas de 2<u>membres de l'équipage</u>, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à <u>120</u> €.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 155 €.

#### \*\*\* Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20% (RSG, Art. 9.1-b)

Soit, une augmentation de :

29 € pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R

**36 €** pour la Division 4

20€ pour la Division Histo-Démo

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Attention : Tout forfait après inscription doit impérativement nous parvenir à l'adresse mail : info@ecurie-bayard.be

#### B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le lundi 1er Juillet à 22h.

L'affichage de la liste des numéros aura lieu le mardi 2 Juillet à 12h via nos canaux de communication habituels :

Site du club : <u>www.ecurie-bayard.be</u>

Page Facebook: <a href="https://www.facebook.com/ecuriebayard/">https://www.facebook.com/ecuriebayard/</a>

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de 1 à 200 ; en Division PH – SR, de 201 à 250 ; en Division PH - Classic, de 251 à 299 ; en Division Histo-Démo\*, à partir de 300.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

#### Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue de Gorimont, CH IN, au croisement avec la bretelle (venant de Luxembourg) de sortie de l'autoroute E411 à 5590 Achêne.

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF.

Situation de la zone d'assistance avant ES: Rue du Polissou

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, de même que l'usage de sac poubelles pour collecter vos détritus, sous peine d'une amende automatique de **25 €.** 

L'usage de barbecue est strictement interdit dans l'enceinte du parc d'assistance.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

Situation: Station ESSO, avenue d'Huart, à 5590 Fays-Achêne.

#### Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue «librement» que le samedi 6 juillet, entre 14h et 19h30. Pas de reconnaissance le dimanche matin.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

#### Art. 8.- PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé rue de Gorimont dans la continuité du parc d'assistance sur le Zoning de Achêne (5590).

**Important**: ce Parc fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve. Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce parc sera librement accessible aux concurrents le DIMANCHE 7 JUILLET 2019, à partir de 07h30.

#### Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 6 juillet entre 14h et 18h

Elles se dérouleront : Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €), "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
  - Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-." obligatoire requis (éventuellement : TP-A3);
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes <u>belges</u> aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux <u>porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge</u>, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL: Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

#### Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

Elles auront lieu le samedi 6 juillet entre 14h30 et 18h30 et se dérouleront suivant le timing établi par lui. Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci.

Les vérifications techniques se dérouleront : Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning) Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises. Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage aux VA

Lieu des éventuelles VT finales : Dans le parc fermé, rue de Gorimont

#### Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

#### Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : entrée du parc fermé, rue de Gorimont, sur le Zoning d'Achêne

#### Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats, **Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)** 

#### Coupes aux:

- 1ère Dame du classement de la Division PH S/R
- 1ers de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1ère Dame du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1ers de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1ers du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1ère Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1ère Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- \*1er équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1ère écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

#### Art. 14.- DIVERS

- a) Un Road Book d'assistance sera remis à chaque équipage lors du passage aux VA
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste d'engagés seront en vente aux entrées
- c) Une Restauration est prévue à la permanence pendant toute la durée de l'épreuve
- d) Infos Logement: www.dinant-tourisme.be & www.ciney.be/tourisme

#### Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

#### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

DEMARCHE Christophe, Lic. N° 998, en date du 19 mai 2019 (CSAP Namur)

JAUQUET Steve, Lic. N° 301, en date du 20 mai. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LIMBOURG EDDY, Lic. N° 301, en date du 30 avril 2019.

# Club organisateur: ECURIE BAYARD asbl Epreuve: Rallye Sprint d'Achêne Date: 7 Juillet 2019

Bulletin d'inscription à renvoyer du 24 mai au 28 Juin uniquement par voie postale à : Ecurie Bayard , Rue de Meursault 22 à 5590 Leignon

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION PARTICIPE AU :											
Engagement , ,								Div.: Cla: Ordre de			al. B. Thiry 🗖
reçu le :	reçu le	reçu le : réception									
PILOTE/CONDUCTEUR	( remplir	en car	actères	d'impr	imerie, s	vp)					
Nom :			Si ps	seudon	iyme :	_	Prénom :				Homme / Femme
	<u></u>		/ «	<u></u>		»					
Né(e) le : / /	Adress	se :									N°:
Code postal :	Localite	é :									
☑ □ Accepte □ n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.									atteint.		
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél	I/ GSN	Λ·				E-mail :				
ASAF				VAS			N° Licence	Type	1		curie
M □ BT □ HT □ LG □ L)	( D NA	□ AN			□VB	□wv		Туре			:Curie
COPILOTE/PASSAGER	i l		1	i		1					
Nom:	( rempiii	en cara		seudon		<b>ν</b> ρ)	Prénom :				Homme / Femme
			•		•		FIGHOIII.				Homme / Femme
Ná(a) la . / /			/ «	<u></u>		. »					
Né(e) le : / /	Adress									1	N°:
Code postal :	Localite						1				
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél	I/ GSM	1:				E-mail :				
ASAF			1	VAS	-		N° Licence	Type		Е	curie
☑ □BT □HT □LG □L	< □ NA	□ AN		□ OV	□ VB	□WV	·		<u></u>	<u></u>	<u></u>
VEHICULE : Marque :											
VEHICULE : Marque :				Туре	<u>:                                    </u>			Г			
Année de construction :	N° de C	Châssi	is:						Cyl cc	lindré	e:
Compagnie d'assurance :					Polic	e N° :					
DIVISION CLASSE Lic.	A3 min. po	ur pilot	ær en :				/6/7/9/10/		/ 13 / 1	4 / 15	et PH S/R (*)
	A4 min. po	•					/2/4/5/8e	. ,			
	B min. pou							o-Démo c	où la lice	nce « I	L » est suffisante
(*) voir Prescriptions Sportive	L min. pour	_					listo-Démo (*) preuve pour le	e cyling	lrées n	naxim	عماده
	S ACA CO				cours p			S Oyinis		IUAIII	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre i		euves inscri	rites au calen	ndrier ASAI	F et à ne parti	iciper qu'au	ux épreuves dont l'acco		ert en confo	rmité av	ec les règlements de
l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, me (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétaire(s	) et/ou exploitant(	t(s) du circu	uit, si l'épre	euve a lieu s	sur circuit; (3	) le ou les o	organisateurs de la ma	nifestation; (			
lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci a	want; (7) les assu	ureurs des p	personnes (	ou organism	nes) visés aux	points 1 à	6 ci avant ;			-	-
pour tout dommage que je causerais ou subirais faute des personnes et des organismes repris sub											
proches et nos assureurs.	<b>900 00 50</b>	ent na	e soch	éec V	etro inc	eriptic	n à l'áprouv	e no no	urro n	oc ôt	
R.G.P.D. Si les deux ca enregistrée!											
J'autorise l'ASAF, les CSAP et aux données personnelles de la déclaration susdite est disp	'ASAF et du	club, do	ont j'ai pri	ris connai	issance e	t auxque	elles j'adhère.	déclaration	on relati	ve a la	a vie privėe et
La déclaration susdite est disp  Je reconnais que l'absence de								on nulle e	t non ave	enue.	
Après avoir pris connaissance du règlement											données sont exactes.
Je certifie sur l'honneur que le véhicule est c toutes les vérifications reprises dans ses Pre contrôle de dopage qui me seraient imposés	conforme à la de escriptions Sport	lernière ré rtives, des	églementation stinées à er	ion de l'AS en vérifier la	SAF et qu'au a conformité	cune mod	dification non autoris	ée n'y a été	apportée	. J'autor	ise l'ASAF à effectuer
Fait àapprouvé »)							der les signat	ures de	la mei	ntion	« Lu et
approuve						Vu que	je ne possède pa	as de perr	nis de c	onduire	e ou la licence
					_	•	pour conduire le ur à ne piloter en			•	engage sur
							·				
Signature	du nilote		Signature du conilote								

Epreuve : Rallye Sprint de Achêne	N°
Date: 7 JUILLET 2019	

#### VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR  Nom: Si pseudo						Sins	seudor	nyme :	•	Prénom :	Signatur	۵					
	/«						-		•				G				
Prov.	<u> </u>		ASAF			/ «		VAS		"	N° Licence		Туре				
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV							
COPI Nom:	LOI	E/PA	SSA	GER			Sing	seudor	nyme :	,	Prénom :	Signatur	۵				
						1 "	-		•		T TOTION .	Signatur	5				
Prov.			ASAF			/ «		VAS		"	N° Licence		Туре				
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV							
$\overline{\mathbf{Q}}$																	
VOIT		ıe - Ty	me		Nº I	Plaque				No	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.			
	riai qu	<u> </u>	рс		- ' '	iaque					ue chassis	_		Cia.			
		C	ompag	ınie d	'assur	ance :					Police n	CC CC					
			ompag	,c u	ussui	<u> </u>					1 01100 11	•					
											-						
NO d		/ /	t		SERVE	A LA	COMI	MISSI	ON TE		UE ET A L'ORGANISATEUR						
N° de I				AV							tions des roues						
Pare-b		euillet	é								Fonctionnement des freins						
Eclaira	ge									Ann	Anneaux de remorquage						
Docum	ents	de bor	ď							Auto	Autocollants ASAF						
Réserv	oir d'	essen	ce							Pass	eport ASAF PH N°						
Canalis	sation	d'ess	ence							Vête	ments (Combinaison)						
Tôle pa	are-fe	u avaı	nt/arri	ière						Dive	rs:						
Arceau	de sé	curité	<u> </u>							Dive	rs:						
Ceintu	res de	sécu	rité / I	Harna	is					Conf	ormité de classe						
Batterie								Conf	ormité de division								
Extinct	teur									Chal	lenge B. Thiry (à vérifier)						
Appui-	tête									(Mo	difier éventuellement la liste	des engagé	és)				
Casque	e / HA	NS										EN	ORDRE				
Fixatio	ns da	ns I'ha	bitacl	е								NON CON	FORME				
Publici	tés su	ır vitre	es								COMMISSAIRE T	ECHNIQUE					
Rétroviseurs Ext. / Int.								Licence N°:									
Ornement extérieur								Non	/Cachet :								
Echappement								_									
Protec	tions	des tu	yaute	ries													
Poids																	
Elargisseurs de voies										SECRETARIAT DE L'OF	RGANISATIC	<u>N:</u>					
Pneumatiques																	

N	0

**Epreuve : Rallye Sprint de Achêne** 

Date: 7 JUILLET 2019

#### **VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR														
Nom:					i pse	udon	yme	:			Prénom :		Signature	
							•			/				
«		»					,							
Prov.	<u> </u>	ASAF VAS						N° Licence		Туре				
	ВТ	НТ	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
$\overline{\checkmark}$														
COPI			SSA	GEF	?									
Nom :	Ionvi	me:						5	Si		Prénom :		Signature	
										/				
«										,				
Prov.	<u> </u>		ASAF					VAS			N° Licence		Туре	
	ВТ	НТ	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
$\overline{\checkmark}$														
VOIT	URE													
	Marq	ue - T	уре		N°	Plaqu	ıe			N	° de châssis		nnée de fabricat mologation FIA	
	-		-			-						ou a no	mologation FIA	/ASN
			ompa	gnie (	d'assu	rance	:				Police i	n°:		
				RE	SERV	E A L	A CON	<b>1MISS</b>	ION T	ECHN	IQUE ET A L'ORGANISATEUR	R		
Docum	ents	de bo	rd							Di	vers :			
Eclaira	ae									Di	vers :			
Ceintu		o cócu	ritá /	Harn	aic									
		e secu	iiice /	Hain	u13									
Extinct														
Casque	e / Ha	ins												
Pneum	atiqu	ies												
									1					
									1					
													EN ORDRE	
									+			NON 4	CONFORME	
											COMMISSAIRE '	LECHNIC	<b>SOF</b>	
										Lie	ence N°:			
										No	m/Cachet :			
									1					
									+					
									+					
									1		SECRETARIAT DE L'O	DRGANÍS	SATION:	

# 25<sup>è</sup> RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE 6 & 7 JUILLET 2019

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

#### **PALMARES**

PILOTE	
COPILOTE	

N°		

#### Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

Pilote:		
Je sollicite un « <b>T.P.</b> » et me présenterai aux V.A. de l'é	preuve avec le formulaire ASAF complété.	
☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son	·	DEN uniquement\
	autorisation de participer à cette épréuve ( <u>or</u>	<u> PEN uniquement</u> )
☐ Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>		
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face Exemple :	« photo »
	PILOTE	
	LG 0000 A4	2019
2019	NOM Prénom// Sexe : I	и
	Validité cardio :/	
Copilote:  ☐ Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'é ☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son ☐ Je possède une licence ASAF ou VAS		PEN uniquement)

Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée 2019

Placez ici la copie de votre licence face « année »



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identité;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances : .....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.